

GROUPE DE TRAVAIL

ECONOMIE

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Mercredi 25 mars 2009

Monsieur LESAFFRE ouvre la séance et indique que cet atelier sera consacré au thème transversal de l'attractivité du territoire. Il passe la parole à Boulogne Développement Côte d'Opale.

Madame ROMULUS indique que l'objectif de cet atelier est de mesurer la visibilité et la notoriété du territoire, à partir, à la fois, de la vision de l'INSEE sur des fonctions métropolitaines et d'une analyse réalisée en interne à Boulogne Développement Côte d'Opale à partir de différents critères.

Il conviendrait de mesurer la perception du territoire du SCOT par le monde extérieur. Le territoire est-il connu ou reconnu ? En a-t-on une vision positive ou négative ? Quelle est la place du territoire sur l'échiquier régional, national et européen ? Quelle est la capacité du territoire à attirer ou retenir des populations, des entreprises ? Cette visibilité du territoire s'opère notamment dans la presse. Il est cité un classement établi par le Point en avril 2008 sur le thème « Où vit-on le mieux en France ? » Les résultats du Boulonnais sont très décevants. Il faudrait néanmoins avoir une analyse plus générale sur les retours presse.

Les événements sportifs et culturels peuvent être également un support de communication et de notoriété du territoire. Il y a bien entendu les résultats du club de football et quelques autres événements. Il y a Nausicaà particulièrement bien classé puisqu'il est douzième site touristique non culturel français et 1^{er} site en Nord Pas de Calais.

Il convient de s'intéresser à la vision de l'INSEE qui recense les onze fonctions métropolitaines. Ces onze fonctions sont la , la banque assurance, le commerce, le commercial dans l'industrie, la gestion, l'information, l'informatique, la recherche, les services aux entreprises, les télécommunications, les transports.

Dans la région, en terme d'emplois métropolitains supérieurs, Boulogne est classé 8^{ème} sur 21 aires urbaines. Boulogne est bien classé en art, en commerce, en gestion et en transport.

Son poids de population dans l'aire urbaine représente 2,5 % et son taux d'emplois métropolitains supérieurs est de 3.5%.

Le Boulonnais est moins bien classé en matière d'emplois de haut niveau de qualification. Lorsqu'on analyse les différentes thématiques pour les agglomérations de 30.000 à 200.000 habitants en matière d'infrastructures, le Boulonnais est plutôt accessible même s'il manque des liaisons avec l'arrière-pays rural et le chef lieu de Département.

Sur le haut débit, il y a une couverture quasi complète du territoire, et le territoire est bien doté en très haut débit.

Il y a la colonne vertébrale du réseau mais il n'y a pas de boucle locale.

Sur le plan des fonctions de production, une entreprise du Boulonnais, Continentale Nutrition, est dans le Top 100 des 1.500 premières entreprises du Nord/Pas-de-Calais. Il y a bien entendu une forte présence de l'halieutique. La filière des produits de la mer représente 5.032 emplois dans 14% de la zone de Boulogne.

C'est le secteur des services qui a la plus forte valeur ajoutée. La présence étrangère y est à hauteur de 4% des emplois présents. Par rapport aux différents secteurs représentés à l'échelle de la Région, ces investissements étrangers sont très fortement axés sur la filière agroalimentaire, à 61% contre 27% de la moyenne régionale.

La part des exportations sur le chiffre d'affaires y est inférieure à la moyenne du Pas-de-Calais, sauf en matière de commerce.

En ce qui concerne les fonctions d'échanges, le Boulonnais est doté d'un équipement structurant, le port, qui a 4 domaines d'intervention : la pêche, le commerce, le Transmanche et la plaisance.

Sur la pêche, Boulogne sur Mer est le premier port de pêche avec 44.000 tonnes de pêche fraîche en 2006 et 12.000 tonnes de poisson congelé.

Le port de commerce a vu son tonnage être divisé par 10 depuis l'année 2000 et il représente une part très faible des ports français. En matière de trafic passagers, Boulogne sur Mer est le 9^{ème} port français de l'arc Manche-Mer du Nord, et le 11^{ème} port français à l'échelle métropolitaine.

Pour ce qui est de la plaisance, c'est le 2^{ème} port de la Côte d'Opale en accueil de résidents, 470 anneaux, et c'est le 16^{ème} port de la partie Nord de l'arc Manche.

Sur l'immobilier « entreprises », le territoire dispose de pépinières d'hôtels d'entreprises et d'ateliers-relais qui lui confèrent une certaine avance par rapport aux autres agglomérations.

En matière de zones d'activités, il y a 679 hectares donc 104 hectares toujours disponibles.

Le Boulonnais dispose également de fonctions stratégiques additionnelles, il s'agit de la recherche dans le domaine halieutique avec le Pôle de compétitivité, le système productif local de Desvres sur la céramique, des centres de recherche de rang national comme l'Ifremer, le CEVPM, l'AFSSA, le laboratoire d'océanographie de Wimereux.

Le Boulonnais est également bien représenté en matière d'innovation, puisque la circonscription de la Chambre de Commerce de Boulogne-sur-mer représentait 20% des aides des fonds d'innovation en Région hors Lille, ce qui est bien plus que son poids en terme de population.

Pour mesurer cette capacité à l'innovation, 6 grappes technologiques ont été identifiées par la Région. Il s'agit de l'électronique communicante et du traitement de la formation multi-usages, des matériaux innovants et des procédés associés, de l'ingénierie de conception de produits nutri-alimentaires et thérapeutiques, de la valorisation des déchets et traitement des sites et sols pollués, des bâtiments et du développement durable, des produits bio-sourcés.

A partir de ces 6 grappes, 20 technologies clés prioritaires pour le développement économique régional ont été identifiées et 9 d'entre elles sont présentes sur le territoire du Boulonnais.

Il convient également de mesurer l'attractivité résidentielle, il faut néanmoins noter que le solde migratoire du territoire est déficitaire entre 1999 et 2006, et la population a baissé de - 1.03% depuis 1999. Le taux de résidences secondaires de 8% est supérieur à la moyenne régionale qui n'est que de 3%.

En matière de santé, le territoire dispose de services diversifiés. La densité de médecins y est encore tout à fait satisfaisante mais elle devrait évoluer négativement dans l'avenir.

L'enseignement supérieur y est représenté par l'Université du Littoral de la Côte d'Opale et l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres.

Néanmoins, il faut constater une attractivité limitée et une fuite des étudiants vers Lille, Amiens ou Paris, et un niveau de diplômes inférieur à la moyenne régionale, un quart de la population active demeure sans diplôme.

Les services administratifs et judiciaires de cette Sous-Préfecture sont également décrits, le domaine des sports est marqué par une image dynamique portée par des équipes de haut niveau, USBCO, ESSM, Kayak.

Il y a également les projets d'équipements sportifs structurants mais il y a une densité d'équipements sportifs en dessous du seuil régional et national.

Le Boulonnais dispose d'une grande richesse patrimonial et du Centre National de la Mer , mais il manque peut être une salle de concert, de spectacle d'envergure, un équipement pour l'accueil de conférences et séminaires, une programmation culturelle peu diffusée, une synergie difficile entre l'équipement structurant Nausicaà et les autres acteurs.

Il est temps de procéder à une synthèse, et Monsieur LESAFFRE ouvre le débat sur les différents points de la synthèse.

Sur l'accessibilité, Monsieur FACQ souligne l'intérêt de l'électrification de la ligne Amiens-Boulogne.

Monsieur PECRON indique que le doublement de la RN 42 n'est pas terminé. Il est évoqué également le futur barreau TGV Paris – Amiens – Tunnel sous la Manche.

Messieurs CAZIN et PENIGUEL soulignent le déficit de liaison entre l'agglomération et l'arrière-pays.

Monsieur FACQ estime qu'il conviendrait de développer une plateforme d'échanges intermodale. A cet égard, Monsieur LESAFFRE estime qu'il faut absolument préserver les emprises ferroviaires existantes et que, dans la recherche de nouvelles zones d'activités, il faut privilégier les terrains plats qui peuvent être desservis par le fer.

Monsieur LESAFFRE propose de passer à l'offre foncière.

Cela pose notamment la question d'une nouvelle zone d'activité. A la question de Monsieur COLOMBEL, il est indiqué qu'il n'y a pas de décision prise en la matière mais qu'il conviendra de la prendre dans le cadre du SCOT.

Monsieur LESAFFRE pense qu'il vaudrait mieux trouver des terrains de faible valeur agronomique. Monsieur DELBECQ indique que la zone de Neufchâtel prévue depuis le schéma directeur de 1973 répond à ces critères mais il peut y avoir aussi une offre foncière sur de plus petites zones pour des types d'entreprises différentes.

Monsieur LESAFFRE estime qu'il faut privilégier les constructions de bâtiments industriels en reconquête de la ville sur elle-même. Monsieur BAILLY souhaite souligner l'investissement de 8 millions d'euros fait par BIC sur la commune de Samer, Samer qui dispose encore de capacités à accueillir des entreprises.

Monsieur LELEU estime qu'il ne faut pas forcément garder des terres agricoles en milieu urbain dont la culture devient très difficile compte tenu des dépôts sauvages. Il développe notamment le secteur de la Légion d'Honneur.

Monsieur DELBECQ souligne néanmoins que tout arrêt d'exploitation agricole ne doit pas se traduire par de la construction. Il y a également l'enjeu du paysage à respecter, particulièrement dans ce secteur à proximité de la mer.

Il indique encore que la zone de Landacres a certes été prévue en 1973 mais aujourd'hui encore beaucoup des terrains sont exploités pour l'agriculture.

Monsieur FLAHAUT considère que les règles fiscales vont évoluer et que, par conséquent, il ne faut se concurrencer entre la CAB et la Communauté de communes de Desvres-Samer. Il évoque la possibilité d'une TPU unique sur les deux intercommunalités. Il poursuit en soulignant l'intérêt que l'Université du Littoral devienne une université franco-anglaise complètement bilingue.

Monsieur FOURCROY attire l'attention sur la qualité des eaux de baignade qui se dégrade. La baignade est déjà interdite à Boulogne mais les analyses réalisées sur les différentes communes du littoral de la CAB montrent que la qualité de ces eaux de baignade se dégrade. Or, si elles venaient à tomber dans les catégories C et D, cela serait extrêmement néfaste pour le tourisme.

Monsieur LESAFFRE en est d'accord mais souligne qu'il convient de trouver les sources de cette mauvaise qualité. Monsieur FOURCROY pense que cette dégradation provient du non raccordement de certains particuliers à l'assainissement collectif alors même que celui-ci existe. Il réclame davantage de contrôle de ces raccordements et estime que l'on ne fait pas assez en la matière pour les communes autour de Boulogne-sur-Mer.

Monsieur FACQ évoque à cet égard l'importance de l'assainissement non collectif. Monsieur FLAHAUT souligne qu'il conviendrait, sur un territoire agricole fort, de développer la transformation des produits. Cela passe notamment par la transformation de la viande. Il est également souhaité que l'université se renforce en matière de recherche agro-alimentaire.

Sur le plan de la pratique de la langue, Monsieur DERRAR souligne l'avancée que représentera en septembre 2009, l'ouverture d'une section internationale franco-britannique au collège Daunou de Boulogne-sur-Mer avec des élèves très bien formés en langue anglaise.

Sur l'attractivité résidentielle, Monsieur FLAHAUT estime qu'il conviendra à l'avenir de créer des maisons médicales dans les centres bourgs compte tenu de la diminution du nombre de praticiens. Monsieur LESAFFRE relève cette baisse à venir de la démographie médicale et indique que la CAB participe au financement de la maison médicale de garde, près de l'hôpital de Boulogne-sur-Mer.

Monsieur BONTEMP souhaite que de l'attention soit portée à la qualité de l'air qui, pour l'instant, est plutôt un point positif du Boulonnais.

Monsieur FLAHAUT souhaiterait que l'on réfléchisse à la création d'un palais des congrès. Monsieur LESAFFRE évoque les problèmes d'hébergement des congressistes. Il souligne surtout que le Boulonnais ne communique pas bien ni assez et ne dispose pas suffisamment de moyens pour communiquer.

Madame MERLOT adhère à ce point de vue. Monsieur LESSAFRE estime qu'il y a un vrai potentiel de recyclage sur le territoire du Boulonnais notamment autour des déchets de poisson. Le Pôle doit travailler sur ce potentiel. Cela supposerait néanmoins de renforcer le potentiel de chercheurs qui demeurent insuffisants.

Après ce vaste tour d'horizon, Monsieur LESAFFRE clôt la séance. Il rappelle qu'une séance commune avec le groupe Société sera organisée le 7 avril pour parler des déplacements, à la fois de voyageurs et de marchandises. Il souligne qu'il s'agissait de la dernière réunion, à proprement parler, du groupe Economie.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE	Vice-Président Communauté d'agglomération Du Boulonnais
Monsieur André LELEU	Maire de Lottinghen
Monsieur Paul SAINT MAXENT	Maire de Quesques
Monsieur Philippe LELEU	Maire de Wirwignes
Monsieur Christian PENIGUEL	Maire de Doudeauville
Monsieur Gérard PECRON	Maire de Desvres
Madame Lucette MERLOT	Conseillère municipale - Ville de Neufchâtel-Hardelot
Monsieur Jean COLOMBEL	Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
Monsieur Joël FERNAGUT	Adjoint au Maire de Wimereux
Monsieur Christian FOURCROY	Maire d'Equihen-Plage
Monsieur Kaddour-Jean DERRAR	Maire de Condette
Monsieur Claude BAILLY	Maire de Samer
Monsieur David FLAHAUT	Maire de Senlecques
Monsieur Joël FARRANDS	Adjoint au Maire de Saint-Etienne-au-Mont
Monsieur Thierry CAZIN	Communauté de Communes de Desvres-Samer
Monsieur Gérard FACQ	Direction Départementale de l'Équipement – CT Littoral
Monsieur Gérard MARMIN	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Monsieur Alain BONTEMPS	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Monsieur Olivier COPPIN	Communauté d'agglomération du Boulonnais
Monsieur Jean-Pierre GEIB	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Monsieur Alain TERNISIEN	Chambre de Commerce et d'Industrie
Monsieur Olivier DELBECQ	Boulogne Développement Côte d'Opale
Mademoiselle Jeanne KOSTRZ	Boulogne Développement Côte d'Opale
Monsieur Jean Marc PLOUVIN	Syndicat Mixte du SCOT du Boulonnais